

■ **Simon & Criscenti**, à Lausanne, boucherie-charcuterie (FOSC du 29.04.1975, p. 1137). L'associé Baldassare Criscenti s'étant retiré, la société est dissoute et radiée. L'associé Noël Simon continue les affaires sous la raison individuelle SIMON Noël, conformément à l'art. 579 CO.
Journal no 1421 du 12.02.2004
(02128254 / CH-550.0.175.526-8)